

**PROCES VERBAL DU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 4 AVRIL 2025 A 18H30**

Le Conseil municipal, dûment convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni à la salle du Conseil le vendredi 4 avril 2025, à 18h30, sous la Présidence de M. le Maire Louis Toty.

Ouverture de séance par le Président.

Il a été procédé à la validation du Conseil municipal du lundi 24 mars 2025.

Secrétaires de séance : Isabelle Moulier et Michèle Raoux.

Présents : Louis Toty, Maryline Amblard, Sylvie Clavel, Jean-Louis Delmas, Eric Dollé, Laetitia Dumas, Jacques Garnier, Jacky Malbec, Louis Mosser, Dominique Peythieu, Isabelle Moulier, Michèle Raoux, Damien Spinouze.

Absent (non excusé) : Loïc Borderie.

ORDRE DU JOUR

Approbation du Compte Financier Unique Commune (CFU) et lotissement 2024

Le maire ne pouvant participer au vote concernant l'approbation du compte financier de la commune, la Présidence est donnée à Eric Dollé, premier adjoint, sur cette partie de la séance. Mme Claudette Lalo, CDL, n'ayant finalement pas pu être présente au Conseil, Mireille Fournier, secrétaire de mairie, présente les principales données du CFU (qui remplace l'ancien compte administratif en vue de rendre les données plus lisibles pour mieux appréhender la situation financière de la commune).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 215 366,45 euros.

Les recettes d'investissement s'élèvent, quant à elles, à 186 518, 18 euros.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 659 253, 96 euros.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 786 929,70 euros.

L'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement – est de 175 434,22 euros.

Après cette présentation, Eric Dollé demande qu'il soit procédé au vote (le maire n'étant pas autorisé à y participer).

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le Compte Financier Unique de la Commune et lotissement 2024 est ainsi approuvé à l'unanimité.

*

Budgets primitifs 2025 Commune et lotissement

Monsieur le Maire, Louis Toty, reprend la présidence de la séance pour présenter le budget primitif 2025 qui a été élaboré sur la base de celui de l'an passé. Le budget de fonctionnement est très proche de celui de l'an passé et du CFU. Seules des modifications mineures sur les augmentations prévisibles ont été apportées. Louis Toty présente les grandes lignes du budget et les ajustements auxquels il a dû procéder.

-Recettes de fonctionnement cumulées : recettes réelles 781 175 euros + résultat reporté ou anticipé : 133 354,13 euros + transfert entre sections : 3740 euros = 918 529,13 euros.

-Dépenses de fonctionnement : dépenses réelles : 674 720 euros + virement de la section d'investissement : 235 308,13 euros + Transfert entre sections : 8501 euros = 918 529,13 euros.

-Recettes d'investissement : 543 975,96 euros

-La capacité d'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement : 240 069,13 euros.

-Dépenses d'investissement : dépenses d'équipement : 339 742,17 +

dépenses financières : 97 000 +transfert entre sections : 3740+ solde d'exécution négatif reporté ou anticipé : 103 493,79 = 543 975 ?96 euros.

-Quelques détails par opération :

.entretien de la voirie : 20 000 (n°16)

.toit du bâtiment du camping : 42 840 (recettes notifiées 12 000) (n°20)

.mur de la cour d'école : 13 000 ((n°21)

.toiture de l'ancienne école : 127 000 +30 000 (devis accepté de 125 283,28 HT) (subventions notifiées : 82 000 = emprunt de 70 000) opération n°11.

Il est ensuite procédé au vote des budgets primitifs 2025 Commune et lotissement.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Les budgets primitifs 2025 sont ainsi adoptés à l'unanimité des membres présents du Conseil.

*

Vote des trois taxes locales

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier le montant des trois taxes locales.

- Taxe d'habitation : 10,12%
- Taxe foncière sur le bâti : 42,24%
- -Taxe foncière sur le non bâti : 123,45%

Pour : 14
 Contre : 0
 Absention : 0

A l'unanimité des membres présents du Conseil, il est décidé de ne pas modifier le montant des trois taxes locales et de les maintenir en l'état.

*

Subventions aux associations

Il est ensuite procédé au vote des demandes de subventions aux associations. Cette année, deux associations supplémentaires ont expressément demandé un soutien de la municipalité : la Protection Civile et l'Ecole de dessin du Cantal.

Les conseillers municipaux membres de certaines associations sollicitant une subvention ne participent pas au vote concernant ladite association.

La répartition votée de demandes de subventions est la suivante :

Les Tournesols : 50 euros (14 voix pour, 0 contre, 0 abstention).
 ACCA : 800 euros (14 voix pour, 0 contre, 0 abstention).
 Accueil Nord Cantal : 100 euros (14 voix pour, 0 contre, 0 abstention).
 ADAPEI : 100 euros (14 voix pour, 0 contre, 0 abstention).
 ADMR : 200 euros (14 voix pour, 0 contre, 0 abstention).
 Association tir : 250 euros (13 voix pour, 0 contre, 0 abstention).
 Amicale pompiers : 300 euros (13 voix pour, 0 contre, 0 abstention).
 Association hippique : 300 euros (13 voix pour, 0 contre, 0 abstention).
 Marché du terroir : 300 euros (9 voix pour, 0 contre, 0 abstention).
 Association sportive foot : 1200 euros (13 voix pour, 0 contre, 0 abstention).
 Donneurs de sang : 100 euros (14 voix pour, 0 contre, 0 abstention).
 Comité des fêtes : 2000 euros (14 voix pour, 0 contre, 0 abstention).
 Stade riomois foot : 100 euros (14 voix pour, 0 contre, 0 abstention).
 Familles rurales : 1500 euros (14 voix pour, 0 contre, 0 abstention).
 FNACA : 250 euros (14 voix pour, 0 contre, 0 abstention).
 GV Agricole : 200 euros (13 voix pour, 0 contre, 0 abstention).
 Les Bleuets APE : 1500 euros (14 voix pour, 0 contre, 0 abstention).
 Les Randonneurs : 200 euros (14 voix pour, 0 contre, 0 abstention).
 Rugby Club Riom : 100 euros (14 voix pour, 0 contre, 0 abstention).
 Comice agricole : 300 euros (14 voix pour, 0 contre, 0 abstention).
 Protection civile : 100 euros (14 voix pour, 0 contre, 0 abstention).
 Club du dessin du Cantal : 200 euros (14 voix pour, 0 contre, 0 abstention).
 Association Pétanque : 200 euros (14 voix pour, 0 contre, 0 abstention).

Mme Sylvie Clavel, ne pouvant assister à la fin du Conseil, quitte celui-ci et donne sa procuration à M. Louis Mosser pour la représenter et voter en son nom.

*

Vote de la proposition de l'ONF pour le montage de dossier de subventions auprès de l'agence de l'eau et du FEADER

Eric Dollé, premier adjoint, présente le devis reçu de l'ONF de l'ONF pour le montage de dossier de subventions auprès de l'agence de l'eau et du FEADER.

Ce devis fait suite à la présentation en Conseil municipal, le 22 mai 2024, par des membres de l'ONF, d'un projet visant à restaurer les zones humides, à réorganiser la forêt communale et à mettre en place un parcours de découverte dans le bois du Marilhou. Cette réunion avait alors permis de recueillir un accord de principe donné par le Conseil municipal aux représentants de l'ONF pour débiter les négociations entre partenaires.

Parmi les actions qui seraient à financer par la commune figure la création d'une route forestière, sur le trajet de la piste existante, qui permettrait un accès facilité à l'exploitation et qui serait assortie d'une fermeture des gués et d'une signalisation pour éviter les atteintes au cours d'eau lors des passages d'engins ou de véhicules. Ce projet, qui représente un total de 175 100 euros dont 12600 euros de maîtrise d'œuvre, pourrait être financé par des fonds européens (FEADER) et par l'agence de l'eau.

Dans ce cadre, afin de rechercher et de demander les subventions correspondantes, l'ONF a fourni un devis de « montage de subventions » qui s'élève à 2100 euros. Ce faisant, l'ONF entreprendra les démarches pour obtenir ces subventions sur la base d'un avant-projet sommaire. L'objectif visé par l'ONF est de parvenir à l'obtention de 80% de subventions. Afin d'être mandatée à cet effet et de pouvoir déposer les demandes de subventions, l'ONF a besoin d'une délibération du Conseil municipal acceptant le principe de la création de la route, mandatant le maire et l'Office National des Forêts pour rechercher les subventions afférentes, en acceptant le devis de 2100 euros. Il est ainsi procédé au vote de ce devis.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Le devis de montage de subventions par l'ONF est donc approuvé à l'unanimité.

Dans le cadre des demandes de subventions, Mme Dominique Peythieu demande à M. le maire où en sont les demandes de subventions pour le retable qui a été déposé en décembre 2024. M. le maire répond que celles-ci sont en cours et seront examinées plus avant cet été. Il informe également le Conseil que la réparation des fissures du chevet imposera de prendre un maître d'ouvrage.

*

Vente de biens de section au Fayet à Madame LEGRIS

La vente, au prix du bien de section, est adoptée par 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

*

Echange de terrains entre Madame Robert et la Commune, désaffectation des parcelles E 1388 et E1389, vente au profit de Madame Ginette Chaumont

Cet échange et vente sont approuvés par 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

*

Après avoir évoqué les points à inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal, la séance est levée à 20h30.

Président de la séance du conseil.

Secrétaires de la séance :

Michèle Raoux

Isabelle Moulier

Louis Toty, maire



Observation de J. SPINOW Damien.

Lors du conseil municipal du vendredi 4 avril 2025, le PV du 24/03/2025 n'a pas été présenté au conseil municipal. Donc celui-ci n'a pas été validé comme indiqué sur ce PV. Lors de ce conseil, j'ai demandé à M. le Maire si nous étions dans l'obligation de faire la rénovation du balcon avant les travaux de la toiture auons nous fait un budget pour faire cette rénovation du balcon?

Observations D. Dreyfus

le PV du 24/03/2025 n'a pas été validé.
le: 04/04/2025 nous le 28/04/2025

Observation Laetitia DURAS :

le PV du 24/03/2025 n'a pas été validé le 04/04/2025.
Il nous est présenté ce jour sans annotations.

Observations de Sylvie Clavel :

projet de changement des fenêtres de la groupe scolaire (subvention accordée par la commune en totalité)

